

**Vie des Quartiers - Service Vie Associative - Subventions exceptionnelles
à l'Association pour la Promotion des Arts du Monde (APAM)
et à l'Association EDE TIMOUN YO**

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le séisme survenu en Haïti le 12 janvier dernier a fait de nombreuses victimes et d'énormes dégâts.

Les 20 communes du département de l'Ouest ainsi que les 10 du Sud-Est sont les régions les plus touchées.

La direction de la protection civile du Ministère Haïtien de l'Intérieur et des collectivités territoriales fait état à ce jour de 75 000 morts, 250 000 blessés et 1 million de sans abri.

Pour venir en aide aux habitants des zones sinistrées le plus rapidement possible, le Ministère du Budget a autorisé, à titre dérogatoire, le versement de subventions par les collectivités locales en l'absence de pièce justificative.

A ce titre la Ville de Besançon a déjà mandaté une somme de 10 000 € comme suit :

- 5 000 € à l'Association pour la Promotion des Arts du Monde (APAM) pour financer la reconstruction de l'école primaire et, en fonction des crédits disponibles, des réparations dans divers bâtiments

- 5 000 € à l'Association EDE TIMOUN YO («Aider les enfants»). Cette association, formée uniquement de bénévoles, anciens adoptants ou familles d'anciens adoptants de Nid d'Amour, s'occupe d'orphelinats en Haïti. L'intégralité de la subvention versée par la Ville de Besançon sera utilisée pour les besoins en relogement des orphelins (reconstruction ou remise en état des bâtiments).

La dépense de 10 000 € a été prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 47047.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à confirmer le versement en urgence de ces deux subventions, comme indiqué ci-avant, pour l'aide aux victimes de Haïti.

«M. LE MAIRE : Je pense que le trésorier qui est là fera tout pour que ça aille très très vite et je voudrais aussi, après Haïti, avoir une pensée pour les victimes, les sinistrés de l'île de Madère où il y a eu plus de 40 victimes. On voudrait donc assurer la communauté portugaise de Besançon de tout notre soutien dans ces périodes difficiles puisque vous l'avez vu, l'île a été complètement détruite».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.